

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

Berger
Levraud

ID : 038-253804363-20251208-BS_2025_49-DE

Le 8 décembre 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2025/49

Objet : Conventions de partenariat entre le Parc de Chartreuse et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées – années 2025 et 2026

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
REY Freddy	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	EYMER Clémentine
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
GERIN Anne	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GUIGUE Gilbert	BOUZON Elodie
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BREYTON Stéphanie à EYMER Clémentine
	CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
	MONIN Michelle
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BOIX-NEVEU Arthur à ESCARON Dominique
	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	POZO Jean-Christophe à WOLFF Corine
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
BONNARDON Pierre à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	MOLLIERE Denis

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix): 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Conventions de partenariat entre le Parc de Chartreuse et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées Années 2025 et 2026

Radio Couleur Chartreuse valorise régulièrement le Parc à travers des séries d'interviews et de chroniques des différents acteurs et partenaires des projets de la structure, diffusées dans la quotidienne « Chartreuse Info ».

Radio Couleur Chartreuse est une radio de communication sociale et culturelle de proximité qui diffuse ses programmes sur la zone du Cœur de Chartreuse. Véritable outil au service du lien social et de la citoyenneté, au service de la communication, elle met en valeur les projets locaux et innovants et participe à la promotion du territoire.

À ce titre, le Parc naturel régional de Chartreuse et Radio Couleur Chartreuse se sont rapprochés en 2021 pour établir un partenariat valorisant les projets et les missions du Parc tout au long de l'année.

L'émission « Le Parc au naturel » a alors vu le jour. Une trentaine d'émissions ont déjà été réalisées, rencontrant un vif succès (thématiques abordées : éclairage nocturne, mobilité, alimentation, Réserve naturelle, Chartreuse Tourisme, SIT, de l'herbe à l'assiette, éducation au territoire, patrimoine culturel, AOC, etc.).

Il est proposé de reconduire ce partenariat pour les années 2025 et 2026.

DESCRIPTIF

- **Réalisation d'une émission mensuelle** et diffusion tous les mardis à 12h et samedis à 18h
- **Nombre d'émissions prévues** : 10 émissions par an
- **Format** : 50 minutes
- Les enregistrements se font soit en studio dans les locaux de la radio, soit sur les sites indiqués par le Parc, où l'animateur se déplace pour réaliser les interviews.
- Mise en ligne des émissions sur le site de la radio (**podcasts**).
- Les émissions réalisées pourront être proposées à d'autres radios.
- Radio Couleur Chartreuse s'engage à promouvoir, dans ses programmes et sur son site internet, les opérations menées par le Parc naturel régional de Chartreuse.

MONTANT

- Année 2025 : 600 €
(*budget réduit cette année en raison des émissions réalisées dans le cadre des 30 ans du Parc*)
- Année 2026 (retour au montant de partenariat des années précédentes) : 1 200 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider les conventions de partenariat 2025 et 2026 avec Radio Couleur Chartreuse,**
- **D'autoriser le Président à signer les deux conventions correspondantes, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 8 décembre 2025,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 09 DEC. 2025

